



BUREAU SYNDICAL

Lundi 25 mars 2024

Procès-verbal

Le Bureau Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher (PETR) s'est réuni le lundi 25 mars 2024 à 18h00, sur convocation préalable de Monsieur Alain MAZÉ, Président, adressée et affichée le 18 mars 2024. La séance est présidée par Monsieur Alain MAZÉ.

Étaient présents :

M. Alain MAZÉ	Président,
M. François DUMON	1 ^{er} Vice-Président,
M. Jacques PESKINE	7 ^e Vice-Président,
M. Franck BRETEAU	8 ^e Vice-Président,
Mme Jill GAUCHER	2 ^e Membre du Bureau,
Monsieur Fabrice CHOLLET	3 ^e Membre du Bureau,
Mme Monique LEPRAT	6 ^e Membre du Bureau,
M. Pierre GROSJEAN	7 ^e Membre du Bureau,
M. Gilles GONTHIER	8 ^e Membre du Bureau,
M. Philippe FOURNIÉ	13 ^e Vice-Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (à titre consultatif),
M. Patrick BARNIER	1 ^{er} Vice-Président du Conseil Départemental du Cher (à titre consultatif).

Pouvoir :

- Bernard BAUCHER donne pouvoir à Alain MAZÉ

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h08 après avoir constaté que le quorum (9) est atteint et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Franck BRETEAU est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical délibératif du 1^{er} février 2024

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 1^{er} février 2024.

Les Membres du Bureau Syndical approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de modifier l'ordre de passage des rapports et d'aborder le point n°2 en premier et le point numéro 3 en deuxième.

La délibération n°2 devient donc la numéro 1, la numéro 3 devient numéro 2 et la numéro 1 devient numéro 3.

1. Demandes de financement - Projet « Éveil à la nature et à l'alimentation avec les tout-petits »

Rapporteur : M. Pierre GROSJEAN

Monsieur GROSJEAN explique que cette action correspond aux priorités du CLS. Il indique que ce projet se déroulerait en plusieurs temps :

- organiser une session de sensibilisation/formation sur le thème « Eveil à la nature et à l'alimentation » à destination des professionnels de la petite enfance (collectif et individuel) ;
- poursuivre dans la durée l'appui et l'accompagnement des professionnels par la mise en place d'ateliers thématiques de mise en pratique/rappels (collectif et individuel) ;
- organiser des sorties « Parents-enfants » avec les professionnels de la petite enfance (crèche, RPE, Assistantes Maternelles, ...).

Il décrit ensuite le plan de financement :

Plan de financement - Contrat local de Santé PETR Centre Cher			
Projet « Éveil à la nature et à l'alimentation avec les tout-petits » de Sept. 2024 à Sept. 2025			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Axe 1 – Prestation d'animation/formation (2 cycles de 4 modules (6jours) par le CPIE Brenne- (<i>Organisme de formation professionnelle</i>))	6400 €	Caisse d'Allocation Familiale du cher	6 800 €
Axe 1 – Dossier participant : kit éveil à la nature et à l'alimentation remis aux professionnels	1000 €	LEADER 2023-2027 GAL Centre-Cher	6 800 €
Axe 2 - Appui et l'accompagnement des professionnels (estimé à 10 jours) par le CPIE Brenne- Berry	4400 €	Autofinancement PETR	3 400 €
Axe 3 – 14 Ateliers « Parents-enfants » de 2h animés par des animateurs Nature-Environnement (Temps de préparation et Frais de déplacement inclus)	3000 €		
Outils de communication (Flyer programme sorties « parents-enfants »)	1500 €		
Réservation de salle – Convivialité	700 €		
Total des dépenses	17 000 €	Total des Ressources	17 000 €

Monsieur GROSJEAN précise que cette délibération vise à autoriser les demandes de financement mais que le montage de cette action n'est pas totalement défini. Il est précisé que les services étudient la possibilité d'un montage moins coûteux pour le PETR via le Compte Personnel de Formation.

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- **d'approuver les demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale du cher dans le cadre de l'Appel à projets « Petite Enfance » et du programme LEADER 2023-2027 « GAL Centre-Cher » dans le cadre l'action n°3 « Un territoire engagé dans une démarche de sobriété et acteur de la transition écologique », conformément au plan de financement ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

2. Demande de financement - Projet "Femmes Enceintes Environnement et Santé (FEES)"

Rapporteur : M. Pierre GROSJEAN

Monsieur GROSJEAN explique que cette action correspond aux priorités du CLS. Il indique que ce projet a été expérimenté en Nord-Pas de Calais puis en Hauts-de-France et qu'il s'est ensuite développé dans plusieurs autres régions de France dont la Région Centre-Val de Loire. Il explique que l'objectif est de réduire l'exposition des futurs et jeunes parents aux polluants environnementaux.

Il précise que la première étape d'implantation de ce programme sur le territoire PETR Centre-Cher, consiste en la mise en place d'une session de sensibilisation/formation s'adressant aux professionnels de la santé et de la périnatalité. Les objectifs sont de :

- connaître les enjeux en termes de santé environnementale dans le domaine de la périnatalité ;
- comprendre les liens existants entre l'environnement (air intérieur, alimentation, cosmétiques) et la santé de la femme enceinte et du nourrisson ;
- connaître les principaux conseils de prévention permettant de réduire les risques liés aux polluants environnementaux.

Il décrit ensuite le plan de financement :

Plan de financement - Contrat local de Santé PETR Centre-Cher			
Projet "Femmes Enceintes Environnement et Santé (FEES)"			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) Prestataire de formation projet FEES	2330 €	ARS Centre-Val de Loire	2960 €
Frais de mission (Hébergement, déplacement, Repas) du prestataire APPA	660 €	Autofinancement PETR	740 €
Frais de repas participants	480 €		
Location de salle	230 €		
Total des dépenses	3 700 €	Total des Ressources	3 700 €

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les demandes de subvention auprès de l'Agence Régionale de la Santé Centre-Val de Loire, conformément au plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. Présentation de projets au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 « PETR CENTRE-CHER »
--

Rapporteur : M. Alain MAZÉ

La séance est suspendue

Les services présentent les projets à étudier et les subventions sollicitées.

Reprise de la séance

Monsieur PESKINE souligne que le coût retenu est similaire entre le projet de la Mairie d'Henrichemont et celui de la Ville de Vierzon concernant la création d'un centre social et associatif.

L'erreur sera corrigée dans la délibération.

Monsieur CHOLLET salue l'écoute des agents en charge du CRST sur le projet porté par sa Commune et l'appui qu'il a reçu.

Monsieur BRETEAU souhaite savoir si les factures peuvent être produites jusqu'au 30 juin 2025 pour les décisions prises sous l'actuel CRST.

Monsieur FOURNIÉ répond que oui et qu'il peut aussi y avoir des dérogations.

Il souligne que deux dossiers vont être intéressants à suivre, celui de la Chapelotte et celui de Vierzon, sur la création d'îlots de fraîcheur... Il pense que celui de la Chapelotte est un projet qui peut servir d'exemple pour d'autres Communes. Il estime que le PETR, à l'instar du sujet de végétalisation des cours d'écoles, pourrait s'emparer de ce sujet des centres-bourgs.

Une discussion s'engage sur les opérations d'achat de biens immobiliers dans les centres-bourgs.

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- **de voter favorablement pour l'attribution :**

- d'une subvention de 50 000 € par la Région Centre-Val de Loire, pour la création d'un relais petite enfance - structure halte-garderie, relais assistantes maternelles à Vierzon, au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 19 : Structure d'accueil petite enfance (0-3 ans) ;
- d'une subvention de 329 900 € par la Région Centre-Val de Loire pour l'aménagement du square du Jeu de Paume d'Henrichemont, au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 23 « Aménagement d'espaces publics » ;
- d'une subvention de 85 700 € par la Région Centre-Val de Loire, pour l'acquisition – réhabilitation d'un logement dans le centre-bourg de la Chapelotte, au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 24 « Acquisition-réhabilitation en vue de la création de logements locatifs publics sociaux » ;
- d'une subvention de 200 000 € par la Région Centre-Val de Loire pour la création d'un centre social et associatif à Vierzon, au titre du CRST 2018-2024 et du Cadre de référence 29 : Rénovation urbaine ;
- d'une subvention de 40 000 € par la Région Centre-Val de Loire, pour Création d'îlots de fraîcheur, végétalisation, plantation micro-forêt à Vierzon au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 31 – Trame verte et Bleue : études et aménagement / végétalisation espaces publics ;

- d'une subvention de 182 400 € par la Région Centre-Val de Loire, pour la rénovation thermique de l'école maternelle de Saint Martin d'Auxigny, au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 35 « Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs » ;
- d'une subvention de 94 700 € par la Région Centre-Val de Loire, pour la rénovation thermique du restaurant scolaire de Vignoux-sur-Barangeon, au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 35 « Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs » ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. Adhésion à l'Association Adéfibois Berry

Rapporteur : M. Alain MAZÉ

Monsieur le Président explique que cette Association agit pour le développement de la filière bois en Berry, de l'approvisionnement à la valorisation à travers l'organisation de visites, la création de supports de communication, la sensibilisation, la réalisation de pré-études bois énergie, l'accompagnement des porteurs de projets, la mise en réseau. Il précise qu'elle intervient donc pour promouvoir le développement des projets d'Énergies renouvelables (ENR) bois énergie sur les territoires signataires des Contrats de Chaleur avec l'ADEME.

Il rappelle que le PETR Centre-Cher a déposé, suite à la délibération du Comité Syndical du 12 février 2024, sa candidature pour porter un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) sur son territoire et que cette adhésion s'inscrit dans cette démarche de partenariat avec différentes organisations publiques œuvrant en faveur des ENR dans le Cher.

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de valider l'adhésion du PETR Centre-Cher à l'Association Adéfibois Berry ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion annuel à l'association Adéfibois Berry ;
- de régler la cotisation annuelle dont le montant s'élève à 150 € pour l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h18.

Le secrétaire de séance,

Franck BRÉTEAU


